ARRETE

DE RECUL DE LIMITE D’AGE A TITRE PERSONNEL

DE M ......................................................................................

GRADE ..................................................................................

(Fonctionnaires IRCANTEC et agents contractuels)

Le Maire de ……………………,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d’âge dans la fonction publique et le secteur public (article 6-1),

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites (article 5),

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (article 115 I.),

(Pour les agents contractuels) Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la demande de recul de limite d’âge en date du …/…/… formulée par M ……………………… atteint(e) par la limite d’âge le …/…/…,

Vu l’aptitude physique de M …………………… à poursuivre l’exercice de ses fonctions,

Considérant que M ……………………, ……………………… *(préciser le motif : 3 enfants vivants à son cinquantième anniversaire, 1 enfant à charge, …)* remplit les conditions requises pour bénéficier d’un recul de limite d’âge,

ARRETE

Article 1er : A compter du …/…/…, M …………………, né(e) le …/…/…, est admis à bénéficier d’un recul de limite d’âge à titre personnel pour une période de ………………,

Article 2 : Les services accomplis durant cette période seront pris en compte pour la constitution du droit et la liquidation de la pension,

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l’intéressé(e),

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Notifié le à l’agent le : …/…/…

(date et signature)…………………………………………… Fait à ……………………, le …/…/…

Le Maire,